



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SIFFRET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie FABIÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Nathalie FABIÉ, Béatrice ANDURAND, Sylvie THOLANCE, Vincent BONTÉ, Dominique VINCENT, Guy BRIEUX, Corinne OWIECZKA, David BATIFOL, Vincent SOULIER-REYNAUD, Adeline DEBAILLEUX, Fanny JORDA-INIGUEZ.

ABSENTS EXCUSÉS : Dominique AGUERA, Brigitte BLOTTIAU, André SAUTON, Nathalie RAYSSIGUIER

PROCURATIONS :
 Brigitte BLOTTIAU donne procuration à Nathalie FABIÉ
 Dominique AGUERA donne procuration à Béatrice ANDURAND
 Nathalie RAYSSIGUIER donne procuration à Fanny JORDA-INIGUEZ

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation d'Adeline DEBAILLEUX en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibérations

01	Compte financier unique 2025- budget communal	2026-25
-----------	--	----------------

Le compte financier unique est le document qui se substitue désormais à la fois au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable.

Le compte financier unique fait apparaître pour la section de fonctionnement un excédent de clôture de 498 273,36 € et pour la section d'investissement un excédent de clôture de 769 701,36 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02	Affectation du résultat- budget communal	2026-26
-----------	---	----------------

Vu la présentation du compte financier unique,

Il est proposé au conseil municipal de voter l'affectation du résultat comme suit :

Sur 498 723,36 € du résultat de la section de fonctionnement : 248 273,36 € mis en réserve au 1068 (investissement) et 250 000 € reportés au 002 (fonctionnement).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

03	Fixation du taux des taxes locales 2026	2026-27
-----------	--	----------------

Il est proposé au conseil municipal :

- *taxe foncière sur le bâti* : de ne pas augmenter et de maintenir le taux
- *taxe foncière sur le non bâti* : de ne pas augmenter et de maintenir le taux
- *taxe d'habitation sur les résidences secondaires* : de ne pas augmenter et de maintenir le taux

et de fixer les taux comme suit :

TAXES	Taux 2026
Taxe foncière sur le bâti	38.83%
Taxe foncière sur le non bâti	40.73%
Taxe d'habitation	10,50%

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

04	Budget primitif communal 2026	2026-28
-----------	--------------------------------------	----------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 251 000 €.

Les principales dépenses et recettes seront réparties de la manière suivante, avec un comparatif par rapport au prévu et réalisé 2025.

DEPENSES			
CHAPITRE	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
11 – Charges à caractère général	477 100.00	319 370.65	514 740.00
12 – Charges de personnel	470 800.00	339 316.80	469 800.00
65 – Autres charges de gestion courante	154 600.00	124 340.95	157 960.00
66 – Charges financières	3 000.00	2 054.15	2 500.00
67 – Charges spécifiques	3 000.00	0.00	2 000.00
14 – Atténuations de produits	12 000.00	11 527.00	12 000.00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 000.00	96 500.00	92 000.00
TOTAL	1 230 500.00	893 109.55	1 251 000.00

RECETTES			
CHAPITRE	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
002 – Résultat de fonctionnement reporté	250 000.00	250 000.00	250 000.00
013 – Atténuations de charges	0.00	14 283.48	0.00
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	87 500.00	88 552.00	86 000.00

73 – Impôts et taxes	747 000.00	757 787.84	755 000.00
74 – Dotations, subventions et participations	112 000.00	133 628.86	128 000.00
75 – Autres produits de gestion courante	34 000.00	50 630.73	32 000.00
77 – Produits spécifiques	0.00	96 500.00	0.00
TOTAL	1 230 500.00	1 391 382.91	1 251 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 485 000 €.

Les principales dépenses et recettes seront réparties de la manière suivante, avec un comparatif par rapport au prévu et réalisé 2025.

DEPENSES			
CHAPITRE	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
041– Opérations patrimoniales	300 000.00	0.00	0.00
16 – Emprunt et dettes assimilées	8 500.00	4 000.00	8 500.00
20 – Immobilisations incorporelles	55 000.00	920.00	50 000.00
204 – Subventions d'équipement versées	100 000.00	9 812.55	100 000.00
21 – Immobilisations corporelles	1 202 500.00	497 175.40	1 176 500.00
23 – Immobilisations en cours	300 000.00	104 444.84	150 000.00
TOTAL	1 966 000.00	616 352.79	1 485 000.00

RECETTES			
CHAPITRE	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	728 200.10	728 200.10	769 701.36
024 – Produits de cessions	300 000.00	0.00	200 000.00
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 000.00	96 500.00	92 000.00
041– Opérations patrimoniales	300 000.00	0.00	0.00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	289 059.90	291 707.55	337 798.64
13 – Subventions d'investissement	234 240.00	269 645.50	81 000.00
16 – Emprunt et dettes assimilées	4 500.00	-	4 500.00
TOTAL	1 966 000.00	1 386 054.15	1 485 000.00

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstention : 2 (N. Rayssiguier, F. Jorda-Iniguez)

05	Compte financier unique 2025- Budget eau et assainissement	2026-29
-----------	---	----------------

Le compte financier unique fait apparaître pour la section d'exploitation un excédent de clôture de 213 239,34 € et pour la section d'investissement un excédent de clôture de 552 961,86 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

06	Affectation du résultat- budget eau et assainissement	2026-30
-----------	--	----------------

Vu la présentation du compte financier unique,

Il est proposé au conseil municipal de voter l'affectation du résultat comme suit :

Sur 213 239,34 € du résultat de la section d'exploitation : 113 239,34 € mis en réserve au 1068 (investissement) et 100 000 € reportés au 002 (exploitation).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

07	Redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif 2026	2026-31
-----------	--	----------------

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a fixé à 0,09 € HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2026. Le taux de modulation de la commune est de 0,5.

Le conseil fixe à 0,045 € HT /m³ la redevance pour l'année 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08	Redevance consommation d'eau potable et performance des réseaux d'eau potable 2026	2026-32
-----------	---	----------------

Pour l'année 2026, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a fixé le tarif de la redevance pour consommation d'eau à 0,39 € HT/m³, et le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,06 € HT/m³. Le coefficient de modulation de la commune est de 0,58.

Le conseil prend acte du tarif de la redevance pour consommation d'eau, soit 0,39 € HT/m³, et fixe à 0,0348 € HT /m³ la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09	Redevance de prélèvement sur la ressource en eau 2026	2026-33
-----------	--	----------------

Le calcul proposé par l'Agence de l'eau est le suivant : montant redevance/ volume total facturé, soit, pour la commune, 8 298 / 120 933 = 0,069.

Le conseil fixe à 0,069 € HT /m³ la redevance de prélèvement sur la ressource en eau pour l'année 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10	Budget primitif eau et assainissement 2026	2026-34
-----------	---	----------------

SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 456 000 €.

Les principales dépenses et recettes seront réparties de la manière suivante, avec un comparatif par rapport au prévisionnel et réalisé 2025.

DÉPENSES			
CHAPITRE	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
11 – Charges à caractère général	212 500.00	115 638.14	217 500.00
12 – Charges de personnel	60 000.00	60 000.00	60 000.00
14 – Atténuations de produits	70 000.00	58 935.00	70 000.00
042– Opérations d’ordre de transfert	87 000.00	84 989.08	87 000.00
65 – Autres charges de gestion courante	4 000.00	44.81	4 000.00
66 – Charges financières	4 500.00	3 553.63	4 500.00
67 – Charges exceptionnelles	5 000.00	2 108.82	10 000.00
68 – Dotations aux provisions	3 000.00	33.00	3 000.00
TOTAL	446 000.00	325 302.48	456 000.00

RECETTES			
CHAPITRE	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
002 – Résultat d’exploitation reporté	100 000.00	100 000.00	100 000.00
042- Opération d’ordre de transfert	12 000.00	12 000.00	12 000.00
70 – Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	334 000.00	426 529.84	344 000.00
74 – Subventions d’exploitation	0.00	0.00	0.00
77 – Produits exceptionnels	0.00	11.98	0.00
TOTAL	446 000.00	538 541.82	456 000.00

SECTION D’INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes d’investissement s’équilibrent à 1 550 000 €.

Les principales dépenses et recettes seront réparties de la manière suivante, avec un comparatif par rapport au prévisionnel et réalisé 2025.

DEPENSES			
CHAPITRE	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	12 000.00	12 000.00	12 000.00
16 – Emprunts et dettes assimilées	21 500.00	14 903.07	21 500.00
20 – Immobilisations incorporelles	6 500.00	0.00	6 500.00
21 – Immobilisations corporelles	340 000.00	86 052.42	510 000.00
23 – Immobilisations en cours	1 000 000.00	42 824.00	1 000 000.00
TOTAL	1 380 000.00	155 779.49	1 550 000.00

RECETTES			
CHAPITRE	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
001 – Solde de la section d'investissement reporté	560 207.68	560 207.68	552 961.86
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	87 000.00	84 989.08	87 000.00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	49 657.59	49 657.59	113 239.34
13 – Subventions d'investissement	18 634.73	13 887.00	7 298.80
16 – Emprunts et dettes assimilées	664 500.00	0.00	789 500,00
TOTAL	1 380 000.00	708 741.35	1 550 000.00

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstention : 2 (N. Rayssiguier, F. Jorda-Iniguez)-pour la section de fonctionnement

11	Modification des modalités de facturation des services de l'eau et de l'assainissement	2026-35
-----------	---	----------------

L'eau et l'assainissement sont désormais facturés deux fois par an, or l'abonnement reste un forfait annuel. Afin de clarifier les frais d'abonnement, il convient donc de définir des tarifs semestriels, selon la grille suivante :

- redevance abonnement eau : 25 € HT du 1^{er} novembre au 30 avril, 25 € HT du 1^{er} mai au 31 octobre ;
- redevance abonnement assainissement : 20 € HT du 1^{er} novembre au 30 avril, 20 € HT du 1^{er} mai au 31 octobre.

Les redevances restent dues en totalité pour la période facturée, quelle que soit la date de souscription ou de clôture d'abonnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12	Aide exceptionnelle à la société de chasse	2026-36
-----------	---	----------------

Un incendie a détruit en totalité les locaux de la société de chasse et l'ensemble du matériel des chasseurs s'y trouvant.

Il est proposé au conseil municipal d'octroyer une aide exceptionnelle à la société de chasse d'un montant de 1 000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13	Expérimentation d'un point de vente pour les producteurs locaux- Gratuité de la mise à disposition d'un emplacement	2026-37
-----------	--	----------------

Afin de mettre à l'honneur les productions agricoles locales, il est proposé de mettre en place, de manière expérimentale, un point de vente hebdomadaire à l'espace Briargues pendant la période estivale. Les producteurs, éleveurs domiciliés sur le village, ou ayant leurs terres de production sur la commune, pourraient bénéficier d'un emplacement pour proposer leurs produits à la vente. **Il est proposé au conseil municipal** de mettre gratuitement cet emplacement à disposition le temps de l'expérimentation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14	Modification du prix de vente d'une parcelle- AD 260	2026-38
-----------	---	----------------

Par délibération n° 2026-01 du 27 janvier 2026, le conseil municipal avait approuvé le déclassement et la cession d'un délaissé de voirie chemin du Devois, d'une superficie de 227 m², situé au droit de la parcelle AD 258. Le prix de cette emprise, désormais cadastrée AD 260, avait été fixé à 100 €/m². Il est proposé de ramener le prix à 20 000 € pour l'ensemble de la parcelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15	Formation des agents- Modalités de remboursement des frais	2026-39
-----------	---	----------------

Les agents qui se déplacent pour les besoins du service (mission, tournée, intérim, stage, formation) en dehors de leur résidence administrative et de leur résidence familiale peuvent, le cas échéant, prétendre au remboursement des frais de transport, de repas et d'hébergement exposés dans ce cadre, sous la forme d'une indemnité de stage ou de mission versée par la collectivité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ